

N° 224  
SEPTEMBRE  
1983

# BRS

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75013

## édito

Au moment où ce bulletin vous parviendra, les vacances 83 seront terminées pour la plupart d'entre-vous. L'actualité, c'est... la "rentree" sociale. Bien que l'activité syndicale ne se soit guère ralentie dans le pays, durant les congés, cette période de l'année est toujours propice aux tours d'horizons.

Droite et Patronat poursuivent leur offensive, leur pression. Ils appellent de tous leurs voeux un retour à la politique de redéploiement et à l'austérité.

Le CNPF demande davantage de facilités pour licencier, alors que la droite annonce ouvertement ses intentions de revenir sur toutes les conquêtes sociales, y compris les plus anciennes, si elle retrouve le pouvoir. Elle en donne un aperçu dans les Municipalités qu'elle a reprises en Mars dernier.

Les obstacles vers le progrès économique et la justice sociale ne manquent pas, à nous de faire en sorte que les travailleurs s'en mêlent pour les surmonter.

Les problèmes de l'emploi, du pouvoir d'achat, la bataille pour gagner les élections à la Sécurité Sociale, constituent l'essentiel de cette rentrée qui, au CNRS et l'INSERM sera particulièrement chargée.

Cela nécessite une reprise rapide de l'activité de l'ensemble du syndicat afin d'affronter avec succès toutes les tâches qui se présentent à nous. Il s'agit en premier lieu de la réforme statutaire. Après la réunion du 12 Juillet (voir BRS N°223 Août 83) les négociations vont reprendre courant septembre. La première de nos tâches va consister, dans l'organisation, en une vaste campagne de débats avec les personnels pour les informer, les écouter, leur faire connaître notre appréciation et nos propositions et décider ensemble des initiatives à prendre pour corriger ce qui doit l'être dans le projet gouvernemental du 5 Juillet.

A cet égard, les élections des représentants des personnels au Comité Technique Paritaire Central (C.T.P.C.) du CNRS ainsi qu'aux Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) de l'INSERM constitueront une consultation nationale de grande ampleur dont le résultat, cela ne fait aucun doute, influencera l'issue des négociations statutaires, comme des élections au CNAS du CAES du CNRS qui suivront.

Parmi nos préoccupations essentielles, celle concernant le Budget 1984 ne sera pas des moindres dans la mesure où le Plan de rigueur aurait pour conséquence, après l'amputation du budget 1983, un décrochage des objectifs de programmation fixés par la loi, qui risque de compromettre l'effort de redressement engagé depuis deux ans.

Pour faire face avec succès à toutes ces échéances, l'engagement personnel de chaque adhérent est indispensable.

Alors, après une période de repos bien mérité, faisons TOUS, vite et bien pour engager les I.T.A. du CNRS et de l'INSERM à agir pour leurs revendications avec le SNTRS-CGT, à renforcer ses rangs et à accroître son audience et celle de toute la C.G.T. lors des scrutins qui vont se succéder d'ici le 19 Octobre.

A. MONTINTIN

Secrétaire Général.

# Sécurité Sociale ...

## 19 OCTOBRE 1983

### SEPTEMBRE ... ... LES IMPOTS

La très grande majorité des contribuables devra avoir payé le 3ème tiers -majoré de 1 %- au plus tard le 15 Septembre. (En cas de difficultés, vous pouvez demander au percepteur, d'en retarder le paiement et obtenir un échéancier).

Au lendemain de l'annonce des mesures gouvernementales du 25 Mars 1983, la C.G.T. a exprimé son désaccord avec une partie importante de ces mesures - en particulier, celles portant atteinte au pouvoir d'achat (dont le 1 % et l'emprunt obligataire).

Elle a considéré que les mesures gouvernementales devaient être revues et corrigées. Elle a fait 4 propositions dans ce sens. Elle a appelé les travailleurs à soutenir ces propositions et à faire connaître leur opinion aux élus de la majorité aux pouvoirs publics et aux directions patronales.

A la mi-août, la Fédération CGT des finances a fait état de ses appréciations sur ce que l'on peut connaître actuellement des dispositions fiscales prévues pour 1984, que résume le passage suivant de sa déclaration :

" On se retrouvera donc, malgré les coupes sombres opérées dans les dépenses, face à un déficit qui dépasse de 15 à 20 milliards le seuil fixé, ce qui conduira d'une part à majorer le prélèvement de 1 % et d'autre part à augmenter les cotisations sociales payées par les salariés. L'adoption de telles mesures injustes et inefficaces, démontrerait que l'on est pas encore allé assez loin dans la mise à contribution des revenus financiers, des revenus du capital et des gros patrimoines qui bénéficient par ailleurs d'avantages fiscaux considérables, tout en se nourrissant de la crise économique qui étrangle notre pays.

" De même, s'il n'est pas question de pénaliser les entreprises qui créent des emplois ou développent efficacement la production nationale, il serait nécessaire de pénaliser fiscalement celles qui préfèrent la spéculation à la production, qui engloutissent des capitaux dans des usages inutiles, générant gaspillage, suppressions d'emplois, réduction de la production, importations abusives.

" Corrections à la marge, positives d'un côté, poursuite d'une orientation négative de l'autre, la balance n'est pas égale et la bataille pour l'emploi risque d'en souffrir. Il est encore temps d'affirmer plus nettement les orientations positives, sinon la déception des travailleurs risque d'être grande, face à un processus de réforme fiscale qui s'étiolle dans les faits."

Comme en mars 1983, la C.G.T. considère qu'il y a mieux à faire, que ses propositions sont de nature à s'attaquer aux conséquences de la casse héritée du passé, aux pratiques spéculatives de la droite et du patronat. Ex : l'emprunt obligataire doit viser les très hauts revenus. L'impôt sur les grandes fortunes doit être renforcé. Il faut taxer les sorties de capitaux.

Tout dépend de nous, le chemin du progrès, c'est l'intervention, c'est l'action... pour nous-mêmes, pour le Pays.

La 19 Octobre 1983, nous sommes appelés à élire nos représentants aux Conseils d'Administration des caisses de Sécurité Sociale.

Le retour aux élections des Administrateurs au suffrage universel marque un progrès démocratique. Il met fin à 21 ans de gestion patronale. (C'est le 13 décembre 1962 que les assurés sociaux ont voté pour la dernière fois).

Cette élection pèsera dans les choix pour l'avenir de la protection sociale en France, qui sont à l'ordre du jour de l'actualité sociale : publication du Livre blanc sur la protection sociale, rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, Augmentation de la cotisation de l'assurance chômage, le 1 %...

Dans une situation où le débat est engagé, la CGT a formulé ses conceptions et ses propositions. Elle continue de les compléter. Elles visent un objectif fondamental : maintenir et même améliorer la protection sociale des salariés. C'est aujourd'hui une condition essentielle du progrès social et économique.

"Plus nombreux seront les Administrateurs CGT, plus grandes seront les possibilités d'une gestion démocratique avec tous ceux qui veulent promouvoir une protection sociale et sanitaire de haut niveau".

A cela, chaque adhérent (e) du Syndicat peut concourir directement, efficacement.

EN N'OMETTANT PAS DE VO-  
TFR LE 19 OCTOBRE,  
MAIS AUSSI DE FAIRE  
VOTER C.G.T., vos collègues, vos vol-  
sins et amis.

... notre affaire.

## UN ACTE VOLONTAIRE

DANS LE B.R.S. DE FEVRIER 1983, NOUS AVONS EXPLICITÉ LES PRINCIPES ET LES FACILITÉS DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS - P.A.C., DONT DISPOSE CHAQUE ADHÉRENT (E) QUI SOUHAITE CONTRIBUER À UN COLLECTAGE ADAPTÉ AUX RÉALITÉS ET AUX ENJEUX DE L'ACTION DU SYNDICAT, DE L'ENSEMBLE DE LA C.G.T., PLUSIEURS CENTAINES D'ADHÉRENT (E)S L'ONT DÉJÀ ADOPTÉ.

L'EXPÉRIENCE CONCRÈTE DE CES ADHÉRENT (E)S, LES 8 MOIS DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME, TÉMOIGNENT MIEUX QUE DE LONGS DÉVELOPPEMENTS, DE L'INTÉRÊT, DES GARANTIES ET DE L'EFFICACITÉ DE LA SOLUTION, AU PLAN INDIVIDUEL ET COLLECTIF. L'ENTRÉE DANS LE P.A.C. EST POSSIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. (\*)

(\*) A chaque adhérent(e) encore en dehors du P.A.C. de contribuer à une trésorerie plus en correspondance avec les besoins financiers du syndicat, qu'appelle la présente situation économique et sociale, la négociation statutaire à venir, les élections aussi bien dans nos organismes qu'à la Sécurité Sociale. Adopter le P.A.C., c'est le moyen le plus direct, le plus sensible, d'y concourir. -(Utiliser le formulaire publié dans le BRS de février à l'adresse du Trésorier de section)-.

# LES ELECTIONS au

## Comité Technique Paritaire Central du CNRS...

L'élection des représentants du Personnel au COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL du C.N.R.S. va se dérouler du 7 Septembre au 6 Octobre 1983.

S'il est vrai que toutes les élections sont importantes celle-là revêt un caractère tout particulier et pour plusieurs raisons.

### DES ELECTIONS TESTS AU MOMENT DES NEGOCIATIONS STATUTAIRES.

Ces élections vont se tenir au moment où le processus des négociations statutaires reprendra son déroulement. Nul ne doute que du côté du Ministère on jugera les propositions des uns et des autres à l'aune des résultats obtenus.

Voter pour la liste SNIRS-CGT - SNPCEN-FEN, c'est donc bien apporter son appui aux propositions qui seront faites lors des négociations par le SNIRS-CGT et le SNPCEN-FEN pour les cadres de personnel qu'ils ont vocation à représenter et qui figurent pour l'essentiel dans la profession de foi.

Plus il y aura d'ITA, de Contractuels de Physique Nucléaire qui voteront pour notre liste, plus les arguments que nous avancerons, les propositions que nous défendrons auprès du Ministère et plus tard de la Direction (en ce qui concerne la négociation du statut particulier du CNRS) auront de poids.

En fait on ne peut imaginer meilleure consultation des personnels sur nos propositions au moment décisif où leur prise en compte dans le statut est à l'ordre du jour.

Il s'agit donc bien de faire se prononcer les ITA et CPN en donnant à leur vote la dimension d'un véritable référendum sur nos propositions. Chacun doit prendre les dispositions qui s'imposent, pour qu'aucune des voix qui se portent sur nos listes d'habitude ne nous manque, pour en gagner de nouvelles.

Voter et faire voter pour la liste SNIRS-CGT, SNPCEN-FEN, c'est en quelque sorte la manière la plus facile d'intervenir efficacement dans les négociations statutaires...

### UNE AUDIENCE, DES MOYENS PROPORTIONNELS A NOS RESULTATS.

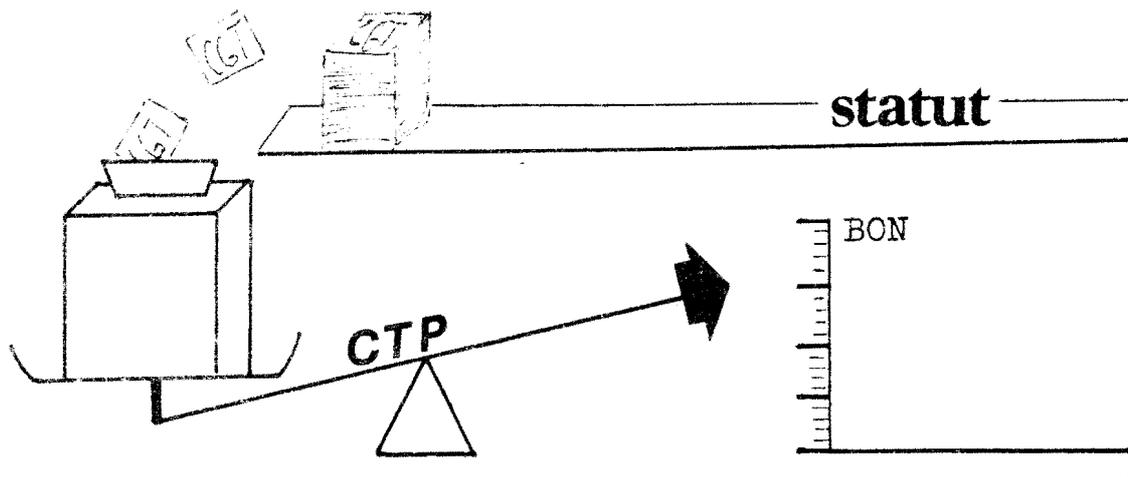
Une des nouvelles dispositions du droit syndical (juillet 83) au CNRS prévoit que l'influence des différents syndicats du CNRS sera mesurée par les résultats qu'ils auront obtenus lors des élections au CTPC.

Ainsi faudra-t-il notamment qu'une organisation syndicale ait obtenu au moins 5 % des suffrages pour faire partie des "organisations les plus représentatives" du CNRS et avoir de ce fait accès à l'attribution d'une partie des moyens syndicaux.

Le nombre d'heures de décharges, le nombre de m2, attribués par la Direction aux organisations syndicales pour leur permettre de mener à bien leur mission, seront répartis proportionnellement aux résultats obtenus lors de cette élection. Plus il y aura de voix qui se porteront sur la liste SNIRS-CGT - SNPCEN-FEN, plus nous aurons de moyens pour faire avancer nos propositions, organiser l'intervention des personnels pour les faire aboutir.

### VOYER, FAIRE VOYER POUR LA LISTE SNIRS-CGT - SNPCEN-FEN : UNE PREOCCUPATION CONSTANTE JUSQU'AU 10 OCTOBRE.

Du 7 Septembre au 6 Octobre nous n'avons pas trop de temps pour nous assurer que les sympathisants ont voté, pour convaincre les indécis à voter pour la liste présentée conjointement par le SNIRS-CGT et le SNPCEN-FEN, et amener les indifférents à mesurer l'enjeu de ces élections.



# ... aux C.A.P. de l'INSERM.

Les C.A.P. de l'INSERM vont être renouvelées : les dernières élections datent en effet de 1977 et le mandat des élus a été prolongé à plusieurs reprises puisque depuis 1980, le nouveau statut des personnels est à l'ordre du jour. Le changement de gouvernement, l'enjeu important de ce statut ont amené des retards dans sa sortie.

La nouvelle Direction de l'INSERM a estimé difficile de prolonger à nouveau les CAP datant de 1977 en attendant la sortie des nouveaux textes, d'autant plus que le résultat de ces élections sert de référence à la représentativité des organisations syndicales.

C'est dire l'importance et l'enjeu capital de ces élections : il s'agit non seulement d'élire des représentants syndicaux aux CAP, donc de se doter d'élus efficaces, mais aussi de déterminer quelles sont les organisations syndicales représentatives à l'INSERM. Du score que fera chaque organisation dépendra non seulement le label de représentativité, mais encore les moyens qui seront donnés à chaque syndicat : moyens en locaux, en décharges etc... Les nouveaux décrets Fonction Publique appliqués à l'INSERM permettent une augmentation de plus de 50 % des décharges et autorisation de service, une participation de l'INSERM au charges locatives, courrier, reprographie pour l'ensemble des organisations syndicales représentatives et au prorata de leur score respectif.

De plus, à l'INSERM, le Comité Technique Paritaire n'est pas élu au suffrage direct contrairement à celui du CNRS. Il a les mêmes attributions, mais les représentants des organisations syndicales sont désignés par les syndicats, le nombre de postes attribués à chaque syndicat étant calculé à partir du score aux CAP.

Le but premier de ces élections reste cependant de sélectionner des élus combattifs et efficaces pour assurer

la défense des personnels concernant leurs carrières, la reconnaissance de leur qualification et les problèmes de mutations. Voter massivement pour le SNTRS-CGT, c'est se donner ces élus, et aussi faire entendre sa voix pour que les propositions du SNTRS-CGT pour un bon statut soient retenues. Montrer par le vote que les personnels font confiance à la CGT, c'est contribuer à peser dans le poids des négociations pour aller dans le bon sens.

A l'INSERM le SNTRS a permis en juillet d'aboutir à étoffer la feuille de note afin de mieux apprécier la qualification des agents en CAP, contribuant en cela à faire avancer la notion de suivi de carrière. Pour cela, nous avons dû nous battre pied à pied... contre les autres organisations syndicales qui refusaient de mettre en forme un tel dossier puisque pour la CFDT, notamment, les personnels doivent être promus uniquement sur la base de l'ancienneté.

Nous avons également fait des propositions pour arriver, ainsi qu'au CNRS, à définir des critères permettant de cerner des fonctions et des niveaux de qualification. La Direction de l'INSERM, aidée en cela par les autres organisations syndicales a remis ce travail... à la sortie du statut. Il reste donc beaucoup à faire.

Nous avons également obtenu, pour ces nouvelles élections, un redécoupage des groupes de catégories afin que les élus pour les dossiers 3B-5B puissent travailler dans de bonnes conditions. Nous avons obtenu ce nouveau découpage qui crée une CAP supplémentaire : 6 groupes avec 2 titulaires et 2 suppléants élus dans chaque groupe. La CGT présentera des listes complètes dans chaque groupe. C'est dire que chaque adhérent, chaque militant doit se sentir impliqué dans ces élections et proposer sa candidature -

VOTEZ et faites VOTER C.G.T.

=====

## C.A.P. INSERM : PROPOSITION DE CANDIDATURE

NOM :

Catégorie :

SECTION SYNDICALE :

Avis de la Section :

Prénom :

Laboratoire :

Responsabilité actuelle dans le SNTRS :

Signature de l'intéressé,

**danger**

annulation de bulletins de vote :

LORS DES DERNIERES ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE, PLUS DE 4 % DES BULLETINS DE VOTE ONT ÉTÉ ANNULÉS !  
LA MAJEURE PARTIE D'ENTRE EUX L'A ÉTÉ PARCEQUE L'ENVELOPPE " T " NE PORTAIT PAS LA SIGNATURE DU VOTANT...

PENSEZ A SIGNER L'ENVELOPPE " T " pour ces 2 élections !